



N°7410  
Entrée le 22.12.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 22.12.2022

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 décembre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une nouvelle législation concernant le changement de nom est en vigueur au Luxembourg. Sont concernés par cette réforme, simplifiant la procédure et les conditions, les citoyens de nationalité luxembourgeoise, les apatrides et les résidents qui ont le statut du réfugié alors que les résidents de nationalité étrangère doivent s'adresser aux autorités compétentes de leur pays.

- J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre combien de personnes ont demandé et obtenu un changement de nom endéans les cinq dernières années ? La réforme a-t-elle conduit à une augmentation significative des demandes ?
- Dans sa réponse à la question n°5740, Madame la Ministre a indiqué les principales raisons invoquées pour ce changement de nom. Ces raisons invoquées sont-elles restées les mêmes depuis ? Est-il possible de les indiquer par ordre décroissant ?
- Le Ministère dispose-t-il de statistiques sur le nombre de résidents étrangers qui ont sollicité un changement de nom dans leur pays ?
- Combien de recours ont été introduits suite au refus d'un changement de nom et quelles en ont été les suites ?
- Comment se distingue notre procédure par rapport à la procédure largement simplifiée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 en France ?

Veuillez croire, Monsieur le président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député